

DOC EN POCHE

REGARD D'EXPERT

documentation **photographique**

A photograph of the Statue of Liberty standing on a globe, with a tall column topped by another statue in the background under a clear blue sky. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

**Aux origines
de la République
(1789-1914)**

 La
documentation
Française 

Aux origines de la République (1789-1914)

Jacques-Olivier Boudon

professeur d'histoire contemporaine
à Sorbonne Université

Arnaud-Dominique Houte

maître de conférences habilité en histoire
contemporaine à Sorbonne Université,
membre du Centre d'histoire du XIX^e siècle

Jean-Clément Martin

professeur émérite de l'université Paris 1,
ancien directeur de l'Institut d'histoire
de la Révolution française

Avertissement au lecteur

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.
Ces textes ne peuvent être reproduits sans autorisation.

Celle-ci doit être demandée à :

Direction de l'information légale et administrative

26, rue Desaix
75727 Paris cedex 15

« En application du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2018.
ISBN : 978-2-11-145584-9

Sommaire

Avant-propos.....5

Préambule7

Jean-Clément Martin

Chapitre 1

La Révolution..... 13

Jean-Clément Martin

Chapitre 2

Les Bonaparte. Regards sur la France impériale 59

Jacques-Olivier Boudon

Chapitre 3

La France sous la III^e. La République à l'épreuve 103

Arnaud-Dominique Houte

Avant-propos

« *Doc' en poche* » et la Documentation photographique : une jeune association à la Documentation française

La série « Regard d'expert » de la collection « Doc' en poche » a pour vocation d'accueillir des textes de référence, écrits par des auteurs reconnus, dans les domaines politique, économique, social, culturel et international, aussi bien originaux que repris en seconde édition.

C'est le cas de la collaboration développée depuis quelques années avec la *Documentation photographique*, revue d'histoire et de géographie qui, comme « Doc' en poche », a pour objectif de tendre des passerelles entre la recherche, l'expertise et le grand public.

Destinée aux enseignants et aux étudiants en histoire et en géographie, mais plus largement à toute personne s'intéressant à ces questions, la *Documentation photographique* publie, depuis 1947, les textes des plus grands historiens et géographes autour d'une riche iconographie, ce qui constitue sa signature.

Certains de ces textes croisent des sujets d'actualité développés dans la collection « Doc' en poche » depuis son lancement en 2012. Ils permettent de prendre du recul et de mettre en perspective ces problématiques. Il s'agit ici, par cette collaboration, de tenir à nouveau à la disposition des lecteurs des textes épuisés de la *Documentation photographique* et de leur donner ainsi une seconde vie.

Ce cinquième volume sur les origines de la République propose la reprise de trois « Point sur » – synthèses faisant le tour d'un sujet – tirés de numéros de la *Documentation photographique* (DP 8054 *La Révolution* de Jean-Clément Martin, DP 8073 *Les Bonaparte. Regards sur la France impériale* de Jacques-Olivier Boudon, DP 8101 *La France sous la III^e. La République à l'épreuve, 1870-1914* d'Arnaud-Dominique Houte).

Préambule

Comment rendre compte de ce long ^{xix}^e siècle qui, de 1789 à 1914, a façonné les structures institutionnelles, politiques, sociales et culturelles qui demeurent encore présentes dans la France du ^{xxi}^e siècle ? À première vue pourtant, la succession de régimes différents et le retour périodique de révolutions donnent l'impression d'une instabilité décourageante avant l'établissement de la III^e République. En outre, le peu d'attention accordée à cette période dans les programmes d'enseignement, à l'exception de la Révolution – du moins dans ses cinq premières années –, ne joue pas en sa faveur. C'est pour nuancer ce sentiment et donner des clés simples permettant de comprendre, et transmettre, l'histoire de ce long siècle que ce recueil réunit trois études particulières, consacrées à la Révolution, aux Empires et à la première partie de la III^e République. Pour ce faire, il propose un récit de ces trois principaux moments, dresse une trame événementielle et identifie les principaux acteurs pour expliquer des mutations rapides et brutales. Il ne s'agit pas pour autant de raconter une nouvelle fois les péripéties de ces années si chargées en événements, mais plutôt d'en éclairer les aspects les plus pertinents.

Trois épisodes essentiels

À la fin du ^{xviii}^e siècle, la France opère à la surprise générale un tournant capital pour son histoire et celle du monde : en 1789 d'abord, en révolutionnant les institutions, puis surtout en 1792, en devenant une république. Le mot « révolution » servait déjà depuis plusieurs décennies à désigner les changements de régime et les révolutions de palais ; il permettait ainsi de penser les mutations brutales autant que le retour des astres à leurs points d'origine. Il avait déjà qualifié les événements insurrectionnels survenus dans la ville de Genève au fil du siècle comme dans les provinces « belgiques » de l'Autriche à partir de 1787 ; on comprend qu'il ait pu être utilisé pour parler de la journée du 14 juillet 1789. Mais son sens changea radicalement après octobre 1789 quand il désigna

l'invention qui s'imposait dans tous les domaines de la vie, et plus encore en 1792 quand il s'appliqua à la chute de la monarchie. La Révolution française devint alors la première révolution moderne et le modèle, contesté, des révolutions à venir. Ce bouleversement et la guerre qui lui est liée s'inscrivent dans une grande instabilité politique, le pays connut une succession de coups d'État jusqu'à la mise en place du Consulat et de l'Empire, censés mettre un terme à « la Révolution », et obligeant à penser la concurrence des courants révolutionnaires. Reste cependant que dorénavant l'exemple français fut requis pour penser l'histoire mondiale.

L'ébranlement a été tel que les espoirs de stabilisation de Napoléon sont déçus, malgré ses efforts pour mettre fin à la Révolution. Le régime impérial ne survit pas à ses défaites et ne revit pendant cent jours qu'en s'accrochant précisément au mythe révolutionnaire, à nouveau rappelé en 1848 avant d'être exploité à son profit par Louis Napoléon Bonaparte. L'écho de la Révolution s'est prolongé ainsi pendant tout le siècle affaiblissant la monarchie restaurée en 1814-1815, comme la monarchie constitutionnelle qui lui succède en 1830 et qui renoue avec 1789, avant que la II^e République et le Second Empire ne soient expérimentés après 1848. La part faite ici aux deux Empires, qui se succèdent sans se ressembler, permet de souligner le poids considérable qu'ils possèdent dans la mémoire nationale, entretenant un imaginaire toujours prompt à s'enflammer autour du petit caporal et de la gloire militaire. Il convient de rappeler que ces deux régimes jouèrent aussi un rôle important dans la modernisation du pays.

C'est à l'occasion d'une guerre perdue, en 1870, que la III^e République est fondée dans une précipitation qui rappelle 1792, après que l'ultime tentative de restauration monarchique a fait long feu. Centré sur le XIX^e siècle, ce livre ne prend pas en compte la pérennité de cette république jusqu'à 1940, puisque la guerre de 1914-1918 en change profondément les orientations. L'important est de comprendre le fil qui relie la Révolution aux républiques et les républiques entre elles. L'idée même de République était jugée impossible avant 1791. Installée en 1792, elle a été contestée dès 1795 avant d'être identifiée à la Révolution sanguinaire et dépréciée. Il fallut le

curieux enthousiasme de 1848 pour qu'elle apparaisse comme la solution à la crise du régime, avant que la pédagogie des républicains des années 1870 la rattache symboliquement à 1789 sans revenir à 1793.

Les grands héritages

Tel est le cadre dans lequel s'inscrivent ces trois récits qui couvrent l'essentiel d'une époque marquée par tant de ruptures nées de 1789 sans en être strictement les héritières. Cette articulation doit être éclaircie. Après que la monarchie trop facilement qualifiée d'absolue, en oubliant les limites coutumières imposées au roi, s'est effondrée sur elle-même entre 1789 et 1792, la France fut partagée entre des courants d'opinions contradictoires et violents expliquant cette série de coups d'État et de révolutions de palais, de coups de force et de conspirations, d'émeutes et d'insurrections, qui façonnèrent la culture politique de notre pays et qu'il convient d'enseigner dans sa complexité.

1789 ne créa pas en effet une opposition binaire entre république et monarchie, ou entre révolution et réaction. Pendant ce siècle, toutes les modalités de la monarchie, absolue, libérale, constitutionnelle, de la république centralisée ou non, libérale ou non, démocratique ou non, comme des États forts, plus ou moins autoritaires, ont été expérimentées, sans oublier ces temps d'insurrection qu'ont été 1792, 1848 et 1871. Ce sont donc au moins cinq grands principes politiques qui nous ont été légués et qui ont été efficaces jusqu'en 1914 : le républicanisme dans toute sa variété, le monarchisme, qu'il soit libéral ou légitimiste, le bonapartisme et enfin le socialisme dans toutes ses formes contradictoires sans oublier les courants anarchistes.

Cette diversité dans les opinions ne doit pas faire oublier qu'elle a coïncidé étonnamment avec le mouvement ininterrompu et même renforcé d'unification nationale qui fut poursuivi par chaque régime. Au-delà de leurs spécificités, ces régimes continuèrent à centraliser le pays, à l'ouvrir à la révolution industrielle et à l'homogénéiser par l'école, par le service militaire et, enfin, par les chemins de fer. Trait frappant, le nationalisme,

né après 1792, sera continuellement exalté même s'il changea de sens à la fin du siècle, avec l'affaire Dreyfus; son imprégnation est incontestablement réussie comme le prouve l'union des catholiques et des laïcs, des partisans de la droite et de la gauche, des paysans, des aristocrates, des bourgeois et des ouvriers, réalisée dans les tranchées contre l'ennemi.

Les silences d'une époque

Reste cependant que les questions délicates de l'intégration des femmes dans l'espace public et l'expansion coloniale demeurent, dans l'ensemble de la période, mal posées et ne reçoivent pas de réponses. Alors que la participation des femmes est importante et a été remarquée à l'occasion de tous les chocs qui jalonnent le siècle, puisqu'elles ont été impliquées dans tous les camps politiques, elles ont été systématiquement tenues à l'écart des responsabilités quels que soient les régimes en place. Dans le même temps pourtant, des pays européens voisins leur accordent des droits que les Français leur refusent. L'expansion coloniale et les rapports avec les populations colonisées sont de la même façon relégués dans les marges de la vie politique nationale, au-delà des clivages politiques. Ainsi même si les républicains peuvent revendiquer d'avoir aboli l'esclavage, aucun régime comme aucun gouvernement ne voulut instaurer une gestion des colonies respectant les principes des droits de l'homme.

La réussite politique de cette succession de régimes tient davantage aux arrangements obtenus, au gré d'affrontements, entre les grandes familles religieuses et spirituelles qui se partagent les opinions. Catholiques, protestants et francs-maçons, croyants et incroyants, finissent par trouver les conditions de compromis qui instaurent malgré des tensions et des heurts une habitude de vivre ensemble qui garantit la pérennité des institutions. Il n'en est pas de même pour les juifs, assimilés par la République et contrôlés par l'Empire, mais qui se trouvent en butte à des mouvements importants de rejet à la fin du XIX^e siècle.

C'est donc une histoire chahutée qui est présentée ici au travers de trois récits qui s'articulent sans se suivre exactement ni sans couvrir la totalité des événements du ^{xix}^e siècle. Ils invitent à comprendre ce siècle selon un récit discontinu, pour rendre compte de ces épisodes ancrés dans de multiples dimensions. Si les monarchies n'ont pas été ici évoquées en tant que telles, elles s'inscrivent profondément dans cette évolution générale et leur rôle apparaît pour ainsi dire en creux dans ce livre. Reconnaissons que leur héritage a été incontestablement affaibli par les échecs successifs subis par Charles X en 1830 et par Louis-Philippe en 1848. Il faudrait ajouter la faillite des rêves d'une restauration après 1870 pour bien apprécier l'abandon du principe monarchique dans la France du dernier tiers du ^{xix}^e siècle. Les décennies monarchiques auront pourtant légué au pays des habitudes parlementaires, l'instauration du libéralisme économique et même l'engagement dans la conquête coloniale. Ces apports se sont ajoutés – jusqu'à la contradiction – aux transformations radicales apportées par la Révolution et réinterprétées par le Premier Empire. C'est en rappelant ces inventions et ces affrontements que ce recueil ouvre des pistes pour penser ensemble trois moments fondamentaux de notre histoire nationale et de notre mémoire historique.

Jean-Clément Martin

Chapitre 2

Les Bonaparte. Regards sur la France impériale

Jacques-Olivier Boudon,
professeur d'histoire contemporaine
à Sorbonne Université

Ce texte est le « Point sur » de la *Documentation photographique* n° 8073, parue en 2010. Dans sa version originale, il était complété par vingt-trois doubles pages de documents commentés.

L'histoire politique de la France au XIX^e siècle est riche et complexe. Elle voit se succéder différents types de régimes jusqu'à ce que la proclamation de la III^e République paraisse lui apporter une stabilité qui lui avait manqué depuis un siècle. L'historiographie traditionnelle en est même venue à considérer que la république était le point d'aboutissement quasi naturel d'un mouvement historique entamé avec la Révolution française. Certes, une première république voit le jour en septembre 1792, mais pendant trois ans l'esprit de 1789 s'était déployé dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle. Après douze ans de république, la France renoue en 1804 avec un régime de type monarchique, l'empire, les défenseurs de sa proclamation faisant du reste le parallèle avec 1789. À la chute de Napoléon, nul n'envisage le rétablissement de la république. La monarchie restaurée s'impose avec le retour des Bourbons. Si en 1830, un plus grand nombre de voix s'élèvent en faveur du régime républicain, c'est à nouveau la monarchie qui est conservée. Enfin, l'expérience républicaine amorcée en 1848 est rapidement balayée. Avant même le coup d'État du 2 décembre 1851, elle a montré ses limites, avec l'élection d'un président, Louis Napoléon Bonaparte, élu sur son nom, et l'affermissement du parti de l'ordre composé d'anciens monarchistes. En 1851, le principe républicain vacille et l'on n'hésite pas alors à envisager le rétablissement de la monarchie, que ce soit sous la forme traditionnelle de la royauté ou sous la forme plus récente de l'empire bonapartiste. Finalement, cette dernière solution s'impose.

Cette lutte entre république et monarchie, pendant près de trois quarts de siècle, explique la volonté des républicains d'enraciner en profondeur la République,

ce qui les conduit à rejeter en bloc tous les éléments de l'héritage monarchique. Les républicains n'ont jamais pardonné à Napoléon III d'avoir gouverné en s'appuyant sur le suffrage universel dont ils s'étaient faits les ardents défenseurs, comprenant alors la nécessité de mieux éduquer le corps électoral. La III^e République naissante se construit contre l'empire : la vindicte s'abat sur un régime issu d'un coup d'État – la figure du député Baudin mort sur les barricades le 3 décembre 1851 est exaltée – et jugé responsable de la défaite. Le rejet du Second Empire devait aussi contribuer à balayer, au moins partiellement, le souvenir du Premier Empire, régime né lui aussi d'un coup d'État et qui s'est imposé par la force et le contrôle des esprits. Toutefois, dans un pays qui remet à l'honneur les valeurs militaires, dans le cadre de la revanche contre l'Allemagne, Napoléon, chef de guerre, est relativement épargné.

Pourtant, la république est bien l'héritière des régimes monarchiques qui l'ont précédée et en particulier des deux empires qui, pendant plus de trente ans, ont dominé la France. La formation de l'empire en 1804, sa restauration en 1852, ont contribué à forger un type de régime inédit dans l'histoire de France, reposant sur l'attachement aux principes de 1789 tout en mettant en avant l'ordre et l'autorité. Considérer ce régime, sous ses deux formes, comme une parenthèse dans l'évolution politique du pays reviendrait à négliger ses apports dans les domaines civil comme économique, mais aussi à mésestimer sa contribution à certains modes d'apprentissage du politique.

Mais pourquoi précisément la restauration de l'empire est-elle possible au milieu du XIX^e siècle ? Il faut, pour le comprendre, revenir aux sources du bonapartisme, avant de s'interroger sur les permanences et les contrastes existant entre Premier et Second Empires.

Du général Bonaparte à l'empereur Napoléon I^{er}

■ Mettre un terme à la Révolution sans la renier

L'avènement au pouvoir de Napoléon Bonaparte, au lendemain du coup d'État de brumaire, ne peut se comprendre sans revenir au contexte de crise dans lequel est alors plongé le pays.

Les raisons d'un coup d'État

Certes, Napoléon lui-même a cherché, après coup, à noircir la situation dans laquelle se serait trouvée la France à son arrivée au pouvoir. Il lui importait de la montrer divisée sur le plan civil, attaquée de toutes parts, en état de crise sur les plans financier et économique. Les historiens ont récemment nuancé cette image en revalorisant *a contrario* le bilan du Directoire qui, en bien des domaines, a amorcé les réformes que le Premier Consul prolonge. Mais le général Bonaparte a beau jeu de décrire une France où règnent la guerre civile, la division religieuse, entre clergé réfractaire et clergé constitutionnel. Sur le plan économique, l'insécurité des routes freine le commerce, tandis que l'incapacité de l'État à recouvrer l'impôt conduit à un déficit chronique de son budget. Surtout, les Français n'ont plus confiance en l'État, et encore moins dans sa monnaie, laquelle n'a cessé de se déprécier. Bonaparte tire principalement profit de la crise politique qui mine le Directoire. Tour à tour menacé par les royalistes puis par les Jacobins, ce régime né du rejet de la Terreur ne parvient à se maintenir qu'en procédant à des coups d'État parlementaires qui font fi du résultat des élections. Il souffre aussi d'une forte instabilité liée au renouvellement annuel d'une partie des directeurs et des assemblées.

Au printemps 1799, les conseils ont porté au Directoire Emmanuel Sieyès, célèbre pour avoir publié à la veille de la Révolution *Qu'est-ce que le tiers état ?* Revenu de son ambassade à Berlin, il apparaît comme un recours possible. Il ne cache pas en effet son intention de modifier la Constitution pour permettre l'avènement d'un régime fort. Autour de lui s'agrègent nombre de députés qui approuvent ses plans. Mais si la majorité du Conseil des Anciens lui est acquise, il sait qu'une forte opposition jacobine à ses projets existe au Conseil des Cinq-Cents. Il craint aussi la réaction du peuple de Paris, d'où sa volonté de trouver un général qui puisse apporter au complot le soutien d'une armée devenue un acteur essentiel du jeu politique. Le général Bonaparte, revenu de son expédition d'Égypte au début du mois d'octobre, accueilli avec enthousiasme par une population qui n'a pas oublié le héros des guerres d'Italie, s'impose comme l'homme fort du moment, au point qu'il finit par éclipser Sieyès.

Le 18 brumaire (9 novembre), le plan préparé par Sieyès est mis en application. Le Conseil des Anciens confie à Bonaparte la garde des conseils et décide leur transfert à Saint-Cloud pour le lendemain. Le coup d'État proprement dit se déroule donc le 19. Les conseils doivent se prononcer sur la dissolution du Directoire, trois directeurs ayant donné leur démission. Bonaparte, trouvant que les débats traînent en longueur, s'invite devant les conseils, provoquant une vive hostilité au Conseil des Cinq-Cents. Il faut toute l'habileté de son frère Lucien, président de l'assemblée, pour sauver la situation et permettre aux comploteurs de parvenir à leur but. L'assemblée est évacuée par la force, deux commissions législatives étant désignées le soir même pour assurer la continuité du pouvoir législatif et sauver les apparences. Mais le fait est là. Un coup d'État militaire a provoqué la chute du Directoire, Bonaparte

supplantant ses deux comparses, Sieyès et Roger Ducos, pour s'imposer comme président du Consulat provisoire mis en place le 20 brumaire.

Pouvoir fort et recherche d'une légitimité populaire

En un mois, les bases du nouveau régime sont posées. En souvenir de la Rome antique, il prend le nom de Consulat, tandis que l'on forme un Sénat chargé de veiller à la constitutionnalité des lois, un Tribunat qui discute les projets de loi proposés par le gouvernement et rédigés par le Conseil d'État, enfin un Corps législatif, « chambre des muets », qui vote les lois sans les discuter. Tout est fait pour diluer le processus parlementaire et accélérer le vote des lois. Au sommet de l'État, le Premier Consul, en l'espèce Bonaparte – dont le nom figure dans la Constitution –, a des pouvoirs très étendus, les deux autres consuls, Cambacérès et Lebrun n'ayant qu'un avis consultatif.

La Constitution de l'an VIII est mise en place après un plébiscite marqué par une très forte abstention. Le ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, en promulguant les résultats, double le nombre de oui (3 millions au lieu de 1,5) pour laisser penser que l'assentiment du peuple est large. D'emblée, ce recours au plébiscite constitue l'un des traits du bonapartisme naissant, à savoir la volonté de s'appuyer sur l'assentiment populaire. Formé à la philosophie des Lumières, comme toute la génération des acteurs de la Révolution, Napoléon Bonaparte est particulièrement attaché à la notion de contrat qu'il a découverte chez Rousseau. Cette conception est au cœur du principe constitutionnel qui découle directement du principe de souveraineté populaire. Cette souveraineté s'exerce par l'intermédiaire du plébiscite dès lors qu'un changement important est proposé au peuple, en l'an VIII (1799), avec la constitution fondant le Consulat, puis en l'an X (1802) quand Bonaparte devient consul à vie et

en l'an XII (1804) avec le passage à l'Empire. Napoléon tire sa légitimité du peuple, alors que les députés ne sont élus que par une fraction de la population, les notables, membres des collèges électoraux dont ils représentent ainsi les intérêts. Cette différence a permis à Napoléon de dire qu'ils n'étaient pas les représentants de la nation.

Napoléon est sans cesse à la recherche d'un consensus national, ce qui explique qu'il ne souffre aucune opposition ; il la conçoit non comme une contribution au débat politique, mais comme la manifestation d'un refus du régime. Dès lors, dès les premières semaines du Consulat, des mesures sont prises pour limiter les principales libertés, en particulier la liberté de la presse et la liberté de réunion. Quant à la faible opposition qui s'était manifestée lors des premiers votes à l'intérieur des assemblées, elle est éradiquée au début de 1802, grâce à une épuration qui touche le cinquième du Tribunat et du Corps législatif. L'argument constamment avancé par Napoléon étant sa volonté d'empêcher le retour des discordes civiles qui ont marqué l'époque de la Révolution. C'est un autre leitmotiv de la pensée de Bonaparte que cette idée de terminer la Révolution. Il entend achever le cycle révolutionnaire, sans pour autant renier les « principes qui l'ont commencé », c'est-à-dire ceux de 1789, au premier rang desquels l'égalité civile, mais aussi la liberté ou le système représentatif. Au registre des acquis de la Révolution figurent aussi les biens nationaux dont il se fait le défenseur, manière de se concilier la bourgeoisie et, dans une moindre mesure, la paysannerie, principaux bénéficiaires de la mise en vente de ces biens.



Bonaparte, Premier Consul, Jean-Antoine Gros, huile sur toile, Paris, musée de la Légion d'honneur.
© RMN-Grand Palais/Gérard Blot.